Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241003-CC2024-184-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2024
Notification : 03/10/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

TECHNIQUE
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

**Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public (RPQSP) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Rapporteur : Loïc BARBIER
**N°CC2024-184**

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice | **123** |
| Nombre de présents | **73** |
| Nombre de pouvoirs | **12** |
| Votants | **85** |
| Secrétaire de séance : Virginie QUENTIN | |

L'an 2024, le 30 septembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 24 septembre, s'est réuni à Abondant sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY EN DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; Mme Chantal BREUX (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241003-CC2024-184-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2024
Notification : 03/10/2024

Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Catherine PATUREL (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET). ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) ;

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

Mme Mariam CISSE (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241003-CC2024-184-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2024
Notification : 03/10/2024

**Il a été exposé que,**

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté annuellement au conseil communautaire.
Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans ce rapport annuel sont définis par l'annexe au décret précité :

- indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets (territoire desservi, habitants, fréquence des différents ramassages, déchetteries …), ainsi qu'à leur traitement ;
- indicateurs financiers relatifs aux modalités d'exploitation du service d'élimination, montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement.

Le rapport 2023 fait état des principaux éléments suivants :

## 1. Le service Déchets

**Tonnages des collectes 2023 :**

- 27 207 tonnes d'Ordures Ménagères ;
- 6 526 tonnes de Multi matériaux ;
- 2 843 tonnes de Verre ;
- 3 384 tonnes de déchets végétaux et biodéchets (hors déchetterie).

**Tonnages des déchetteries (11 déchetteries sur le territoire) :**

- 8 415 tonnes de déchets verts ;
- 8 333 tonnes d'encombrants ;
- 10 804 tonnes de gravats ;
- 834 tonnes de métaux ;
- 1926 tonnes de mobilier ;
- 3 615 tonnes de bois ;
- 877 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

**Les points d'apports volontaires :**
L'apport volontaire est présent sur une partie du territoire en complément ou en mode de collecte principal.
Le principal atout de ce type de collecte pour les usagers est, contrairement aux bacs individuels, d'avoir une capacité de stockage élevée et d'être disponible 24h/24h et 7 jours sur 7.
Les flux ordures ménagères, emballages, papier et verre sont représentés.

**Nombre de PAV selon flux (aériens et enterrés confondus) :**

- Ordures Ménagères : 105
- Emballages-Papier : 370
- Verre : 240

5,5 % des ordures ménagères, 3,8 % des emballages et 39 % de verre sont collectés en points d'apport volontaire

**Faits marquants intervenus en 2023 :**
L'année 2023 a été marquée par les extensions des consignes de tri, en vigueur à partir de janvier.
Le travail d'anticipation mené en 2022 a permis une gestion efficace des volumes d'emballages supplémentaires (capacités des bacs, tournée de collectes…).
La nouvelle réglementation relative à la loi AGEC impose aux collectivités de mettre en place dès janvier 2024 une solution adaptée à tous les usagers pour trier les biodéchets (déchets végétaux + fraction fermentescible des ordures ménagères). C'est pourquoi l'année 2023 a été une année de préparation (choix des scénarios, lancement des marchés…).

**Communication / Sensibilisation :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241003-CC2024-184-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/10/2024
Notification : 03/10/2024

La cellule sensibilisation & qualité déchets met en place des actions de communication à destination du grand public : programmes scolaires, événementiels, programmes d'animations.

En 2023, les ateliers de l'Eco' logis se sont délocalisés vers les mairies de l'Agglo afin d'être toujours plus proches des usagers.

Le programme pédagogique pour les écoles primaires (CM1-CM2), puis les programmes Eco'Visa pour les collèges et les lycées ont mobilisé cette année plus de 450 enfants.
Le service a été mobilisé sur un grand nombre d'évènements toute l'année et sur tout le territoire : Portes ouvertes de la MEN, festival des champs libres, nettoyons la nature, Aggloraid, Cyclo Paris Brest…

Ce rapport 2023 a été transmis à la commission déchets et présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 17 septembre 2024. Il sera intégralement diffusé sur le site internet de l'Agglo du Pays de Dreux.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-17-1, l'article D. 2224-1 et suivants et son annexe XIII ;*
***VU** l'avis de la Commission déchets du 6 septembre 2023 ;*
***VU** l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 12 septembre 2023.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

**ARTICLE 1 : EMET** un avis favorable sur le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers ;
**ARTICLE 2 : DIT** que le rapport sera mis à disposition du public au siège de l'agglomération et diffusé sur le site internet de l'agglomération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

| | |
|---|---|
| Acte publié le :03 octobre 2024<br><br>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative. | **POUR EXTRAIT CONFORME**<br>**Dreux, le 03 octobre 2024**<br><br>**Gérard SOURISSEAU**<br>**Président**<br>**Virginie QUENTIN**<br>**Secrétaire de séance** |